

ANNEXE 10 :

10 Notice descriptive du projet

Architecte DPLG, janvier 2026

I. Analyse du site:

Le siège social de l'exploitation et le projet se situent sur la commune du SAUMONT au 14 route de Laplume.
Le terrain est en zone agricole, entouré de terres agricoles à dominante céréalière ainsi qu'une serre agricole de production de fraises .(même propriétaire)
Le terrain est orienté en pente douce dans le sens Sud-Ouest / Nord-Ouest.
Le boisement linéaire présent du coté Nord-Ouest présente un intérêt patrimonial et paysager selon les dispositions du code de l'urbanisme ; il sera évidemment conservé .

Référence cadastrale:

Commune du SAUMONT
Section 0A - Parcelles n°780,781,654,655,656 Contenance 79 439 m²

II. Programme du Maitre d’Ouvrage:

En continuité de l'exploitation actuelle de SCEA MANLAUR qui produit des fraises et dans le cadre de son développement, le projet à pour but de construire une serre de 11910,40 m² .
Le projet sera contre la serre existante coté Sud-Ouest.
L'environnement proche ne subira pas de grande modification dans le paysage agricole actuel;
Le terrain subira un terrassement en déblai-remblai pour limiter l'impact visuel et structurel du Projet.
Pour l'amélioration de l'insertion paysagère il sera planté des végétaux et arbres .
En application de la réglementation PPRN il sera mis en place un drain périphérique, une géomembrane et un système anti-racinaire .

Complément versé au dossier : L'étude géotechnique

Gestion des eaux de pluie:

Les eaux pluviales de la toiture du projet seront dirigées vers le bassin de rétention existant (1 425m3) sur la parcelle n°656 , ainsi que les eaux de surface et les eaux de drainage périphérique .

III. Intentions Architecturales:

La serre projetée aura pour dimension 124,80m de long par 93,00m de large + une petite chapelle coté Nord-Ouest de 76,00m de long par 4,00m de large.
Surface totale : 11910,40 m²
Les parois seront en film plastique transparent avec ossature en acier galvanisé.
Les réseaux de concessionnaire EDF– EAU sont déjà présents sur la serre existante et serviront

IV. Plantations

Nous porterons un soin particulier sur l'insertion paysagère du projet. En effet, en limite Sud-Ouest et limite Sud-Est nous mettrons en place quelques sujets commun à notre région : chênes blancs, hêtres communs et chênes communs munis d'un système anti-racinaire , ainsi qu'un drain périphérique et un géomembrane sur le pourtour de la serre , le tout raccorder au réseaux eaux pluviales du projet conforme à la réglementation du PPRN .

V. Accès

L'accès existe depuis la serre existante coté Nord-Ouest Largeur du chemin 5,00m.
Il sera créé un chemin technique de 5,00m sur les 3 cotés du Projet.
L'aire d'approche est déjà existante sur la serre actuelle.

VI. Sécurité incendie

Extincteur approprié dans les bâtiments .
Une bâche incendie de 120 m3 située sur le parking coté EST avec accès pompier par une zone empierrée.
Une borne à incendie située sur la route Départementale n° 137 de Francescas se trouve à 310 mètres au point le plus loin du projet.

VII. Etude

Une étude de sol G2 AVP a été effectuée le 05 décembre 2025 conforme au règlement du plan de prévention des risques naturel (PPRN) avec attestation de prise en compte.

LE PRESENT DOCUMENT SE LIMITE A UNE DEMARCHE ADMINISTRATIVE PERMIS DE CONSTRUIRE; LES INDICATIONS TECHNIQUES:COTES, ECT... PORYTEES SUR LES PLANS, FONT PARTIES DES ELEMENTS D4EXECUTION SOUS LA RESPONSABILIT2 DU MAITRES D'OUVRAGE, LE SOUS-SIGNE NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE NI SOLIDAIEMENT, NI IN-SOLIDIUM DES FAUTES COMMISES PAR D'AUTRES INTERVENANTS AUX OPERATIONS DE REALISATION;					
Agence d’Architecture JBdV J. BUFFEL du VAURE - Architecte DPLG 3044 Route de Moncassin - 47 700 LA REUNION Tél. : 06 41 25 70 72 Mail : architecture.paysages@sfr.fr	LIEU DE LA CONSTRUCTION: 14 route de Laplume 47600SAUMONT Section 0A Parcelles 780-781-654-655-656 Superficie 79439m²		OPERATION: CONSTRUCTION DE SERRES AGRICOLES	Echelle:	Approbation Client
	MAÎTRE D’OUVRAGE: SCEA MANLAUR Mr RUFFONI Laurent		NOTICE DE PRESENTATION	Date: 05/01/2026	

